

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 février 2015

Présents :

NICOLAS Stéphane, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, Cécile PIAZZA, HERBIET Alain, NICOLAS Jean-François, MARI Xavier.

Absents excusés : COLSON Frédéric (procuration de vote à A. HERBIET), SIMONIN Bertrand.

Absent non excusé : HAZOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : Cécile PIAZZA.

Ayant intégré la séance à l'occasion des questions diverses, Monsieur Bertrand SIMONIN n'a pu prendre part aux délibérations.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2015 ayant été approuvé sans observation a été signé par les membres présents.

Demande de subventions DETR.

Le conseil municipal décide la création d'un verger communal et la restauration et préservation de l'église. A cet effet et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicitent les subventions allouées dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR),
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ces opérations et l'autorisent à contacter les entreprises pour la réalisation des devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention DETR.

Convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de mettre en place une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de la commune et autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

Concours illuminations.

Dans le cadre du concours communal concernant les illuminations et décorations des fêtes de fin d'année par la municipalité, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident d'attribuer 3 prix dont les lauréats recevront des bons d'achat distribués de la façon suivante :

- 1^{er} prix : 35 €
- 2^{ème} prix : 20 €
- 3^{ème} prix : 15 €

Chasse.

Location enclave : suite au renouvellement de la chasse communale pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'enclave présentée par Monsieur Gérard HAZOTTE, domicilié à Sailly-Achâtel, pour une superficie de 1 ha 87 a.

Désignation de l'estimateur des dégâts de gibier rouge :

Monsieur Patrice THIEBAUD, domicilié à Vulmont (57420) a été désigné à l'unanimité en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge par les membres du conseil municipal.

Divers.

- Compte tenu du projet de création de verger communal, un certain nombre d'arbres morts doivent être coupés. Monsieur Rémi SIMONIN s'est proposé pour les couper et récupérer le bois. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette action.
- Suite au débarras de l'ancienne grange, il a été décidé de proposer aux personnes intéressées la reprise de l'ancienne machine à curer les fossés. Les personnes devront s'adresser en mairie, à défaut, la machine sera mise à la ferraille.
- Déneigement : suite au précédent conseil municipal, il est demandé aux agriculteurs de présenter auprès de la mairie leurs propositions pour cette prestation.
- Le maire informe que, suite au projet d'élaboration de la carte communale pour la commune, diverses offres ont été reçus sur la messagerie de la mairie.
- Concernant l'assainissement, les travaux démarreront en 2015, suite à l'annonce faite par le président du SMASA lors de la cérémonie des vœux du syndicat.
- Dans le cadre de la CC du Sud Messin, faisant suite à la réunion du 28 janvier, une délibération a été prise pour favoriser l'arrivée de la fibre optique aux environs de 2017 afin d'améliorer le débit internet.
- Monsieur Alain JACQUES, locataire de la chasse, a formulé une demande concernant le rachat du chemin forestier séparant ses parcelles de bois pour une superficie de 6 ares 69. Le conseil municipal n'y voit pas d'objection et un courrier lui sera adressé en ce sens.
- Alain HERBIET informe les conseillers que la Préfecture apporte son aide aux communes pour les soutenir dans leurs démarches concernant l'amélioration sur la sécurité routière.
- Compte rendu par Sandrine SCHULER sur les projets étudiés par la commission « cadre de vie » portant sur la réaffectation et la sécurisation de l'ancienne réserve à incendie devenue inutilisable ainsi que l'aménagement de la place située à proximité de l'ancien corps de ferme et de la Place du Gué.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS